

REGLEMENT DES EPREUVES

ART. 1- ORGANISATION : LES FOULÉES DU SAUMUR-CHAMPIGNY SONT ORGANISÉES PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION DES FOULÉES DU SAUMUR-CHAMPIGNY DONT LE SIÈGE SOCIAL EST BASÉ 49, RUE DU GÉNÉRAL LECLERC À SAUMUR (02 41 51 16 40 OU 07 82 94 51 00). EN 2022, LES ÉPREUVES AURONT LIEU LE **11 SEPTEMBRE À VARRAINS (49400)**.

LE CLUB D'ATHLÉTISME DU PAYS SAUMUROIS EST LE SUPPORT TECHNIQUE DE L'ÉPREUVE. LES ÉPREUVES SE DÉROULERONT DONC SELON LES RÈGLES SPORTIVES DE LA FFA (JURY POUR LES RECLAMATIONS ET DÉCISIONS) .

ART. 2 - PARCOURS : LES 9KM (D+ DE 70 M), 18KM (D+ DE 180 M) ET LE TROGLO-TRAIL 29 KM (D+ DE 260 M) SONT DES PARCOURS VALLONNÉS ET VARIÉS : BITUME ET SURTOUT CHEMINS AU CŒUR DU VIGNOBLE. ILS PERMETTENT LA DÉCOUVERTE DE CHÂTEAUX, DE CAVES ET DOMAINES VITICOLES AVEC DEGUSTATIONS ET ANIMATIONS MUSICALES.

LE TROGLO-TRAIL, LONG DE 29 KM EST UN PARCOURS PLUS EXIGEANT QUI NÉCESSITE UN ENTRAÎNEMENT PRÉALABLE. IL RELIE LES 9 COMMUNES DE L'AOC SAUMUR-CHAMPIGNY. IL EST CLASSÉ XS DANS L'ECHELLE "KM-EFFORT".

LE PORT DE BÂTONS N'EST PAS AUTORISÉ POUR CES 3 ÉPREUVES DE TRAIL.

BALISAGE : TOUS LES KMS SONT INDIQUÉS MAIS UNIQUEMENT SUR LES PARCOURS DU 9 ET DU 18 KM.

LE PARCOURS EST FLÉCHÉ PAR PANNEAUX EN FORME DE BOUTEILLES VERTES POUR LE 9 KM, JAUNES POUR LE 18 KM ET ROUGES POUR LE TROGLO-TRAIL DE 29 KM.

ACCOMPAGNATEURS : TOUS LES VÉLOS ET ENGINS A ROULETTES MOTORISÉS OU NON SONT INTERDITS SUR LE PARCOURS (EXCEPTÉS LES ORGANISATEURS OU AUTRES HABILITÉS)

ART. 3 - PARTICIPANTS : ÉPREUVES OUVERTES AUX FEMMES ET AUX HOMMES DES CATÉGORIES SUIVANTES :

9KM : CADETS, JUNIORS, ESPOIRS, SENIORS ET MASTERS (NÉS EN 2005 ET AVANT)

18 KM : JUNIORS, ESPOIRS, SENIORS ET MASTERS (NÉS EN 2003 ET AVANT)

TROGLO-TRAIL 29 KM : ESPOIRS, SENIORS, MASTERS (NÉS EN 2000 ET AVANT).

ART.4 – SPORTS ADAPTÉS : LES ÉPREUVES SONT OUVERTES AUX LICENCIÉ(E)S DES SPORTS ADAPTÉS.

ART. 5 - MARCHÉ NORDIQUE ET RANDONNÉE : EN 2022, AUCUNE MARCHÉ NORDIQUE NE SERA CHRONOMÉTRÉE.

LES PARTICIPANTS DU CIRCUIT DE 9 KM EN MARCHÉ NORDIQUE ET RANDONNÉE PARTIRONT AU MÊME HORAIRE : 9 H 30.

LES PARTICIPANTS DU CIRCUIT DE 18KM EN MARCHÉ NORDIQUE ET RANDONNÉE PARTIRONT AU MÊME HORAIRE : 9 H 35.

POUR LES MINEURS LICENCIÉS OU NON, IL SERA DEMANDÉ EN PLUS UNE AUTORISATION PARENTALE.

LA PRÉSENTATION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL NE SERA PAS NÉCESSAIRE. PAR CONTRE, CHAQUE PARTICIPANT(E) DEVRA VENIR RETIRER SON DOSSARD A L'AVANCE POUR RESPECTER LES HORAIRES PRÉVUS.

ART.6 - CHAQUE MARCHÉUR NORDIQUE DEVRA ÊTRE ÉQUIPÉ DE SES PROPRES BÂTONS.

ART. 7 : ENGAGEMENTS : INSCRIPTIONS DE PRÉFÉRENCE EN LIGNE SUR WWW.SAUMUR-CHAMPIGNY.COM OU SUR WWW.NJUKO.NET/SAUMURCHAMPIGNY ET PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ À PARTIR DU 1ER JUIN JUSQU'AU 9 SEPTEMBRE DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS PAR INTERNET. POUR LES INSCRIPTIONS PAR COURRIER POSTAL LA DATE LIMITE EST FIXÉE AU 31 AOÛT, DATE DE LA POSTE ET RELEVÉ DE LA BOÎTE À LETTRES DU SYNDICAT FAISANT FOI.

SINON, POSSIBILITÉ DE S'INSCRIRE LA VEILLE SUR PLACE MAIS **AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DE L'ÉPREUVE.**

DROITS D'INSCRIPTION POUR TOUS (COMPRIS LICENCIÉS FFA49) : 12 € POUR LE 9 KM (COURSE OU MARCHÉ NORDIQUE) ; 14 € POUR LE 18 KM (COURSE OU MARCHÉ NORDIQUE) ; 19 € POUR LE 29KM INDIVIDUEL.

COMPTE TENU DES INCERTITUDES LIÉES AU COVID-19, AUCUNE MAJORATION DE TARIF APRÈS LE 15 AOÛT EN 2022.

SUR LES DROITS D'INSCRIPTION, UNE DOTATION DE 3000€ SERA REVERSÉE À UNE ASSOCIATION CARITATIVE.

ART. 8 - HORAIRES : DÉPART DU TROGLO-TRAIL 29KM À 8H30.

DÉPART DU 9KM À 9H05 ET DU 18 KM À 9 H 20 (**ATTENTION NOUVEL HORAIRE !**)

DÉPART DE LA MARCHÉ NORDIQUE ET RANDONNÉE 18 KM À 9H30.

DÉPART DE LA MARCHÉ NORDIQUE ET RANDONNÉE DE 9 KM À 9H35.

TOUS LES DÉPARTS ET ARRIVÉES SONT REGROUPÉS AU COMPLEXE DES IFS, ROUTE DE CHAINTRES À VARRAINS.

ART. 9- DÉGUISÉMENTS : LES COUREURS SONT FORTEMENT INVITÉS À SE DÉGUISER ET À SE PRÉSENTER SUR LE PODIUM ENTRE 7H30 ET 9H00 AFIN DE S'INSCRIRE ET PARTICIPER AU CONCOURS DE DEGUISÉMENT.

UNE RÉCOMPENSE EST PRÉVUE POUR LES 5 PLUS ORIGINAUX.

ART. 10- CERTIFICAT MÉDICAUX : LES LICENCIÉS(ES) FFA ATHLÉ COMPÉTITION, ATHLÉ ENTREPRISE, ATHLÉ RUNNING OU PASS RUNNING DEVRONT OBLIGATOIREMENT FOURNIR UNE PHOTOCOPIE DE LEUR LICENCE EN COURS ET UNE PIÈCE D'IDENTITÉ. LES PASS J'AIME COURIR SONT ACCEPTÉS.

LES LICENCES, DÉLIVRÉES PAR L'UNSS ET L'UGSEL, NE SONT PAS ACCEPTÉES.

LES LICENCIÉS(ES) FFTRIATHLON, FFCOURSE D'ORIENTATION, FFPENTATHLON MODERNE DOIVENT PRÉSENTER UN CERTIFICAT MÉDICAL COMME UN CANDIDAT NON LICENCIÉ FFA.

LES LICENCES EN COURS DE VALIDITÉ DES FÉDÉRATIONS FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP SUR LAQUELLE APPARAÎT LA MENTION DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU SPORT EN COMPÉTITION, DE L'ATHLÉTISME OU DE LA COURSE À PIED EN COMPÉTITION SONT ACCEPTÉES.

ATTENTION : LA DATE DE VALIDITÉ DES LICENCES SE TERMINE AU 31/08 DE CHAQUE ANNÉE !!

LES COUREURS NON-LICENCIÉ(E)S OU LICENCIÉ(E)S D'AUTRES FÉDÉRATIONS SPORTIVES DEVRONT JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE **NON-CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE LA COURSE À PIED EN COMPÉTITION** (OU DE L'ATHLÉTISME OU DU SPORT EN COMPÉTITION) **DATANT DE MOINS D'1 AN** À LA DATE DE LA COURSE.

POUR LES MINEURS LICENCIÉS OU NON, IL SERA DEMANDÉ EN PLUS UNE AUTORISATION PARENTALE.

ART. 11 - CONTRÔLES : DES CONTRÔLES SERONT EFFECTUÉS DURANT L'ÉPREUVE AFIN D'ASSURER DE PARFAITES CONDITIONS DE RÉGULARITÉ DE COURSE. LE DIRECTEUR DE COURSE AINSI QUE TOUS LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE MÉDICALE DE L'ÉPREUVE PEUVENT METTRE HORS COURSES TOUT PARTICIPANT DONT L'ÉTAT DE SANTÉ LEUR SEMBLE INCOMPATIBLE AVEC LE KILOMÉTRAGE RESTANT À PARCOURIR.

ART. 12- RAVITAILLEMENTS : EN 2022, IL NE POURRA ÊTRE PROPOSÉ LES RAVITAILLEMENTS HABITUELS DANS LES DOMAINES VITICOLES, LES RAVITAILLEMENTS EN EAU SERONT PRIVILÉGIÉS TOUS LES 5 KM ENVIRON SUR LES 9 ET 18 KM. SUR LE TRAIL : EAU ET BOISSON ÉNERGÉTIQUE TOUS LES 5 KM PLUS DEUX RAVITAILLEMENTS « SOLIDES ». IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE JETER LES GOBELETS EN DEHORS DES ZONES PRÉVUES.

ART. 13- MATÉRIEL POUR LE TRAIL : IL EST VIVEMENT RECOMMANDÉ AUX COUREURS DE DISPOSER DU MATÉRIEL SUIVANT : UN SIFFLET, UNE COUVERTURE DE SURVIE ET UNE TROUSSE DE SECOURS CONTENANT 3 PANSEMENTS ET UNE BANDE DE CONTENTION.

ART. 14 - PÉNALITÉS : LE CLASSEMENT GÉNÉRAL INTÉGRERA LES ÉVENTUELLES PÉNALITÉS OU DISQUALIFICATIONS DONNÉES PAR LES COMMISSAIRES DE COURSES. IL NE POURRA PAS ÊTRE REMIS EN CAUSE.

ART. 15 - ANTI-DOPAGE : UN CONTRÔLE ANTI-DOPAGE PEUT AVOIR LIEU INOPINÉMENT SUR TOUTES LES COURSES CHRONOMÉTRÉES.

ART. 16 - TEMPS LIMITE : LES PARTICIPANTS DISPOSENT D'UN TEMPS LIMITE POUR EFFECTUER LE PARCOURS DU TROGLO-TRAIL. IL EST FIXÉ À 5 HEURES. UNE BARRIÈRE DE TEMPS EST MISE EN PLACE AU LIEU-DIT "LA GRANDE VIGNOLE" : LES COUREURS DEVRONT ÊTRE PASSÉ À 11H00. AU-DELÀ, LES COUREURS DISQUALIFIÉS RENDRONT LEUR DOSSARD ET POURRONT REJOINDRE LA LIGNE D'ARRIVÉE DANS UN BUS PRÉVU. L'ORGANISATEUR NE POURRA PLUS ÊTRE MIS EN CAUSE DÈS LORS QU'UN COUREUR AURA ÉTÉ DISQUALIFIÉ.

NOUVEAU EN 2022 : TOUS LES SITES ANIMÉS SERONT FERMÉS À 13H30, UN CONTOURNEMENT SERA MIS EN PLACE.

ART. 17 -CIRCULATION : LE PARCOURS EMPRUNTE OU CROISE DES VOIES DE CIRCULATION AUTOMOBILE. IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN DES COUREURS DE RESPECTER LES RÈGLES ELEMENTAIRES DE SÉCURITÉ ET DU CODE DE LA ROUTE. IL EST CONSEILLÉ DE COURIR SUR LE BAS-CÔTÉ GAUCHE DES ROUTES.

TOUT CONCURRENT EST TENU DE PORTER ASSISTANCE EN CAS D'ACCIDENT D'UN AUTRE CONCURRENT, DANS L'ATTENTE DES SECOURS. UN NUMÉRO D'URGENCE, INSCRIT SUR LE DOSSARD, POURRA AUSSI ÊTRE ACTIVÉ.

ART. 18- DOSSARDS : LES DOSSARDS SERONT À RETIRER, SUR PRÉSENTATION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ, LE SAMEDI 10 SEPTEMBRE DE 15H À 18H30 ET LE DIMANCHE 11 À PARTIR DE 7H00, AU COMPLEXE DES IFS À VARRAINS.

CHAQUE PARTICIPANT(E) DEVRA PORTER LISIBLEMENT (N° SUR LE DEVANT), DANS SON INTÉGRALITÉ ET DURANT TOUTE LA COURSE , LE DOSSARD QUI EST ÉQUIPÉ D'UNE PUCE ÉLECTRONIQUE PERMETTANT LE CLASSEMENT DES COUREURS.

ART.19 - RÉSULTATS : EN 2022, LES RÉSULTATS NE SERONT PAS AFFICHÉS À L'ARRIVÉE MAIS SUR LE SITE WWW.SAUMUR-CHAMPIGNY.COM DÈS LE LENDEMAIN DE L'ÉPREUVE. VOIR AUSSI L'ARTICLE 24 SUR LE RGPD.

ART. 20 - RÉCOMPENSES : CHAQUE PARTICIPANT RECEVRA UN LOT + UNE BOUTEILLE DE SAUMUR-CHAMPIGNY À L'ARRIVÉE SUR PRÉSENTATION DE SON DOSSARD.

DES LOTS SURPRISES "SPÉCIAL 20ÈME ANNIVERSAIRE"SERONT TIRÉS AU SORT ET ATTRIBUÉS AUX N° DE DOSSARD PRÉSENTS SUR PLACE.

SONT RÉCOMPENSÉS :

POUR LE 9 KM : LES 3 PREMIERS DES CATÉGORIES CADET, LES 3 PREMIERS DES CATÉGORIES JUNIOR, LES 3 PREMIERS DES CATÉGORIES ESPOIR ET SENIOR RÉUNIES, AINSI QUE LES 3 PREMIERS MASTERS.

POUR LE 18 KM : LES 5 PREMIERS DU CLASSEMENT GÉNÉRAL AINSI QUE LES 3 PREMIERS DES CATÉGORIES JUNIOR, LES 3 PREMIERS DES CATÉGORIES ESPOIR ET SENIOR RÉUNIES, AINSI QUE LE 1ER DES MASTERS 1 ET 2, LE 1ER DES MASTERS 3 ET 4, LE 1ER DES MASTERS 5 ET 6 ET ENFIN LE 1ER DES MASTERS 7 ET 8. LOTS NON CUMULABLES.

LE 1ER HOMME ET LA 1ÈRE FEMME GAGNE LEUR POIDS EN VIN DE SAUMUR-CHAMPIGNY.

POUR LE TROGLO-TRAIL DE 29 KM, SONT RÉCOMPENSÉS LES 3 PREMIERS DES CATÉGORIES ESPOIR ET SENIOR RÉUNIES AINSI QUE LES 3 PREMIERS DES MASTERS 1 ET 2, LES 3 PREMIERS DES MASTERS 3 ET 4, LES 3 PREMIERS DES MASTERS 5 ET 6 ET ENFIN LES 3 PREMIERS DES MASTERS 7 ET 8.

LE 1ER HOMME ET LA 1ÈRE FEMME GAGNE ÉGALEMENT LEUR POIDS EN VIN DE SAUMUR-CHAMPIGNY.

CHALLENGE DU NOMBRE : 1 TROPHÉE POUR LE CLUB LE MIEUX REPRÉSENTÉ (SUR 9, 18 ET 29 KM CUMULÉS)

CONCOURS DÉGUISEMENT : RÉCOMPENSE POUR LES 5 DÉGUISEMENTS LES PLUS BEAUX ET ORIGINAUX.

ART. 21 - ASSURANCES : LES ORGANISATEURS ONT SOUSCRIT UNE ASSURANCE COUVRANT LES CONSÉQUENCES DE LEUR RESPONSABILITÉ CIVILE AUPRÈS DE GROUPAMA. POUR L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT, LES LICENCIÉ(E)S BÉNÉFICIENT DES GARANTIES ACCORDÉES PAR L'ASSURANCE LIÉE À LEUR LICENCE.

IL INCOMBE AUX AUTRES PARTICIPANTS DE S'ASSURER PERSONNELLEMENT.

ART. 22 - ENGAGEMENT : TOUT ENGAGEMENT EST FERME ET DÉFINITIF. AUCUN TRANSFERT D'INSCRIPTION N'EST AUTORISÉ POUR QUELQUE MOTIF QUE CE SOIT. TOUTE PERSONNE RÉTROCEDANT SON DOSSARD À UNE TIERCE PERSONNE SERA RECONNUE RESPONSABLE EN CAS D'ACCIDENT SURVENU OU PROVOQUÉ PAR CETTE DERNIÈRE PENDANT L'ÉPREUVE.

TOUT PARTICIPANT SANS DOSSARD ENGAGE SA PROPRE RESPONSABILITÉ ET SERA RÉPUTÉ INCONNU DE L'ORGANISATEUR.

L'ORGANISATION SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT FACE À CES TYPES DE SITUATION.

LE PORT D'UNE PUCE, NE CORRESPONDANT PAS À L'IDENTITÉ DU PORTEUR, ENTRAÎNERA SA DISCALIFICATION.

ART. 23 - ANNULATION : UN COUREUR PEUT ÊTRE AMENÉ À ANNULER SON INSCRIPTION DANS LES SEULS CAS SUIVANTS : BLESSURE, MALADIE GRAVE, ACCIDENT DE TRAJET, DÉCÈS DU CONJOINT, D'UN ASCENDANT OU DESCENDANT.

IL NE POURRA PRETENDRE AU REMBOURSEMENT INTÉGRAL DE SON INSCRIPTION QU'APRÈS AVOIR ADRESSÉ SA DEMANDE AU COMITÉ D'ORGANISATION DES FOULÉES DU SAUMUR-CHAMPIGNY 49 RUE DU MARÉCHAL LECLERC 49400 – SAUMUR ET EN Y JOIGNANT LES JUSTIFICATIFS AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2022.

ART. 24 – LIBERTÉ INDIVIDUELLE : CONFORMÉMENT À LA LOI "INFORMATIQUE ET LIBERTÉS" ET AU RGPD, LES PARTICIPANTS PEUVENT S'OPPOSER À LA PARUTION DE LEURS RÉSULTATS SUR LES SITES ET À L'UTILISATION DES DONNÉES LES CONCERNANTS POUR RECEVOIR DES PROPOSITIONS D'AUTRES ORGANISATIONS OU DE SOCIÉTÉS PARTENAIRES. LA DEMANDE DOIT EN ÊTRE FAITE AU COMITÉ D'ORGANISATION À L'ADRESSE INDIQUÉE À L'ARTICLE 1.

EN S'INSCRIVANT LE COUREUR ABANDONNE SON DROIT À L'IMAGE. L'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT D'EXPLOITER LES PHOTOS ET VIDÉOS PRISES LORS DE L'ÉPREUVE DANS LE BUT DE PROMOUVOIR CETTE DERNIÈRE.

ART. 25 – REPAS D'APRÈS COURSE : AUCUN REPAS CHAMPÊTRE NE SERA PROPOSÉ À L'ISSUE DES ÉPREUVES EN 2022. LA PRÉSENCE SUR PLACE DE FOOD TRUCKS OFFRIRA UNE POSSIBILITÉ DE RESTAURATION RAPIDE ET DE VENTE À EMPORTER.

ART. 26 – ANNULATION DES COURSES : L'ANNULATION DES COURSES POURRA ÊTRE DÉCIDÉ PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION EN CAS DE FORCE MAJEURE OU PAR DÉCISION DE LA PRÉFECTURE. LES PARTICIPANT(E)S SERONT PRÉVENUS PAR TÉLÉPHONE OU MAIL ET VOIE DE PRESSE MAIS NE POURRONT PRÉTENDRE À UN QUELCONQUE REMBOURSEMENT.

ART. 27 – DISPOSITIONS SPÉCIALES - COVID 19 : CES MESURES ADOPTÉES EN 2021 SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECONDUITES EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION SANITAIRE EN SEPTEMBRE 2022.

1/ SUR LE SITE DES IFS, UN SEUL POINT D'ENTRÉE SERA POSSIBLE AFIN DE VÉRIFIER LE PASS SANITAIRE DE CHACUN (VACCINATION 2 DOSES OU TEST PCR NÉGATIF DE MOINS DE 72 HEURES)

IL EST RECOMMANDÉ DE PRIVILÉGIER LA RÉCUPÉRATION DE SON DOSSARD LE SAMEDI APRÈS-MIDI AFIN DE RÉDUIRE LES TEMPS D'ATTENTE DUS AU CONTRÔLE DES ENTRÉES LE DIMANCHE MATIN.

2/ SUR LA ZONE DÉPART, LE PORT DU MASQUE SERA OBLIGATOIRE. CELUI-CI POURRA ÊTRE RETIRÉ APRÈS 1KM DE COURSE MAIS CONSERVÉ POUR ÊTRE DE NOUVEAU PORTÉ AUX POINTS DE RAVITAILLEMENT ET À L'ARRIVÉE.

IL DEVRA ENFIN ÊTRE JETÉ DANS DES POUBELLES PRÉVUES À CET EFFET.

3/ LES RAVITAILLEMENTS SERONT RÉDUITS POUR CETTE ÉDITION, ILS SERONT EXCLUSIVEMENT COMPOSÉS D'EAU MINÉRALE OU DE VIN. PAS DE RAVITAILLEMENTS SOLIDES EN SELF-SERVICE, LES CONCURRENTS SERONT SERVIS PAR LES BÉNÉVOLES.

LE RAVITAILLEMENT FINAL SERA DISTRIBUÉ À L'ARRIVÉE PAR SACS INDIVIDUELS.

UNE BUVETTE (VENTE DE CANNETTES) ET QUELQUES FOOD-TRUCKS SERONT À LA DISPOSITION DES CONCURRENTS QUI LE SOUHAITERONT AVANT DE REPARTIR.

4/A L'ISSUE DES COURSES, LES RÉSULTATS NE SERONT PAS AFFICHÉS POUR ÉVITER LES ATTOUPEMENTS, ILS SERONT CONSULTABLES UNIQUEMENT SUR INTERNET.

LE PROTOCOLE DE REMISE DES RÉCOMPENSES SERA ALLÉGÉE POUR LES MÊME RAISONS.

ART. 28 – EN S'INSCRIVANT AUX FOULÉES DU SAUMUR-CHAMPIGNY, LE CONCURRENT S'ENGAGE À ACCEPTER TOUTES LES CLAUSES DU PRÉSENT RÈGLEMENT.